LETTRE n°28 DU CESER AUVERGNE RHÔNE ALPES

JUIN 2026

Évaluation du programme Action Cœur de Ville

Rappel :
Les conseillers du CESER votent sur les textes du CESER et non pas sur les politiques régionales ou nationales

Considérant l'équilibre global du texte du CESER et la prise en compte de nos remarques, la Cgt a **a voté pour**

Contexte

Le Ceser a décidé de réaliser une évaluation du dispositif « action coeur de Ville » mis en place en 2017, dans la région.

Intervention Cgt, Fsu, Cfdt

Dans notre région, 25 villes dites moyennes sont concernées par ce dispositif soit plus de 650.000 habitants pour les villes centre et si on élargit à l'échelle de leurs intercommunalités (les EPCI signataires du programme), le bassin de population dépasse largement les 1,5 million d'habitants.

Une des caractéristiques communes à toutes ces villes moyennes est la dévitalisation de leur centre-ville conséquence de plusieurs phénomènes :

- D'abord le triptyque Métropole – Région – Europe, posé par l'Union Européenne afin de renforcer sa compétitivité économique, a joué le rôle d'aspirateur en faveur des grands pôles urbains, siphonnant de fait les territoires périphériques d'une partie de leur population et activités.
- Ensuite, les choix économiques des gouvernements successifs, qui ont conduit à une désindustrialisation massive, des délocalisations, laissant des pans entiers de notre territoire, dont les villes moyennes sans alternative d'emplois pérennes.
- Puis la lame de fond de la périurbanisation, marquant la physionomie des villes en vidant d'intérêt leur centre et créant en périphérie de vastes zones de chalandise et d'habitations.
- Enfin, l'essor du numérique, qui modifie nos rapports à notre environnement proche, en abandonnant les usagers des services publics et des commerces de proximité à la domination quasi exclusive des pratiques on-line.

Pour la majorité de ces territoires, les effets ont été violents : des cascades de licenciements, une jeunesse en fuite, des commerces qui baissent le rideau, l'abandon des services publics, un patrimoine de centre-ville qui se dégrade, …

Les gouvernements se penchent sur le berceau de ces collectivités au travers de différents "dispositifs". Même s'il s'agit de fonds déjà existants, les moyens du dispositif Action Cœur de Ville ont permis de belles réalisations, grâce au travail d'élus locaux acharnés.

Mais, le dispositif s'appuie sur l'usage de mots valise cachant des objectifs peu incitatifs au vivre ensemble. L'exemple du mot "attractivité" est un des paravents de la volonté de reconquérir des centres villes avec des CSP +, ce qui laisse entière la question du logement et de la ville pour tous quel que soit son niveau de richesse.

Compte tenu de la nature même du dispositif, certaines communes ont pu avoir recours à des recettes prêtes à penser menant parfois à une standardisation de solution. Ce qui peut conduire à une muséification des centres villes pour attirer les touristes ou encore leur disneylandisation croyant faire vivre "l'expérience client unique" mais tombant dans la carte postale.

Les questions de la coopération entre les territoires et la place des citoyens devront être au centre des décisions. Les questions de l'emploi, de la lutte contre le réchauffement climatique, des transports et de l'innovation sociale sont à intégrer également au futur dispositif. Sur ces sujets, la Région possède des leviers importants comme le SRII, le SRADDET, les compétences "économie" et "mobilité". D'autant plus que ce dispositif concernerait potentiellement environ 50 villes moyennes sur notre région. Il s'agit alors de pouvoir répondre au droit à la ville dans toutes les dimensions évoquées par David Harvey, géographe et théoricien social britannique, afin de garantir un accès équitable aux ressources urbaines et permettre à chacun de s'approprier la ville selon ses besoins et ses usages.

Président et membres du Groupe de travail : Fabrice Canet, Karine Guichard, Laetitia Planche

Lire l'intervention intégrale sur le site internet : www.cgt-aura.org